

Synthèse d'activité Année scolaire 2023-2024

Inspecteur santé et sécurité au travail

Programme de visite et rapports

- Sur la base de la liste des EPLE n'ayant pas encore fait l'objet d'une visite ou ayant fait l'objet uniquement d'une visite thématique.
- Après des informations ou signalements émanant directement de la structure.
- Suite à des éléments consignés sur des fiches du registre de santé et de sécurité au travail.
- Dans le cadre d'une thématique nationale : les conditions de travail et l'environnement professionnel des directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques.
 - 23 visites ont été effectuées : 2 dans des services, 4 dans des écoles, 5 en collège, 12 en lycée.
 - 5 ont fait l'objet d'un rapport d'inspection, 11 d'un rapport thématique et 7 d'une note de synthèse de visite.

Le programme d'inspection a été réduit en raison d'un cycle de 10 semaines de scolarité à l'institut régional d'administration de Metz. Les visites faisant suite à des demandes et signalements et celles consacrées à la thématique nationale ont été privilégiées.

Structures visitées

Ayant fait l'objet d'un rapport d'inspection

- CIO, Sélestat
- Collège du Hugstein, Buhl
- Collège de l'Eichel, Diemeringen
- Collège Sébastien Brant, Eschau
- Collège Foch, Haguenau

Structures visitées

Ayant fait l'objet d'un rapport thématique

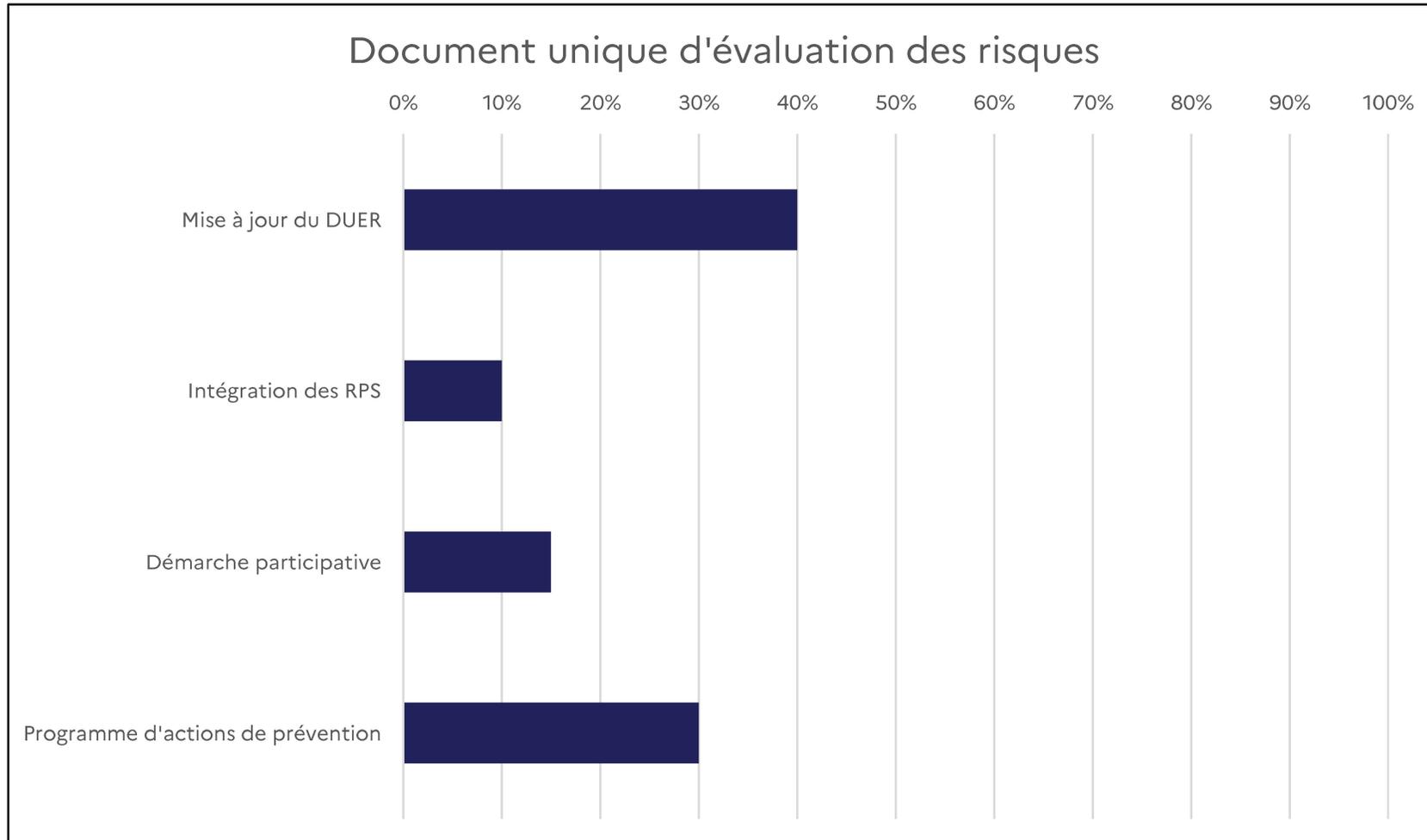
- Lycée Jean-Jacques Henner, Altkirch
- Lycée Gustave Eiffel, Cernay
- Lycée Alexandre Dumas, Illkirch
- Lycée Joseph Vogt, Masevaux
- Lycée Louis Marchal, Molsheim
- Lycée Michel de Montaigne, Mulhouse
- Lycée du Rebberg, Mulhouse
- Lycée Jules Verne, Saverne
- Lycée Jean-Baptiste Schwilgué, Sélestat
- Lycée Louis Couffignal, Strasbourg
- Lycée Amélie Zurcher, Wittelsheim

Structures visitées

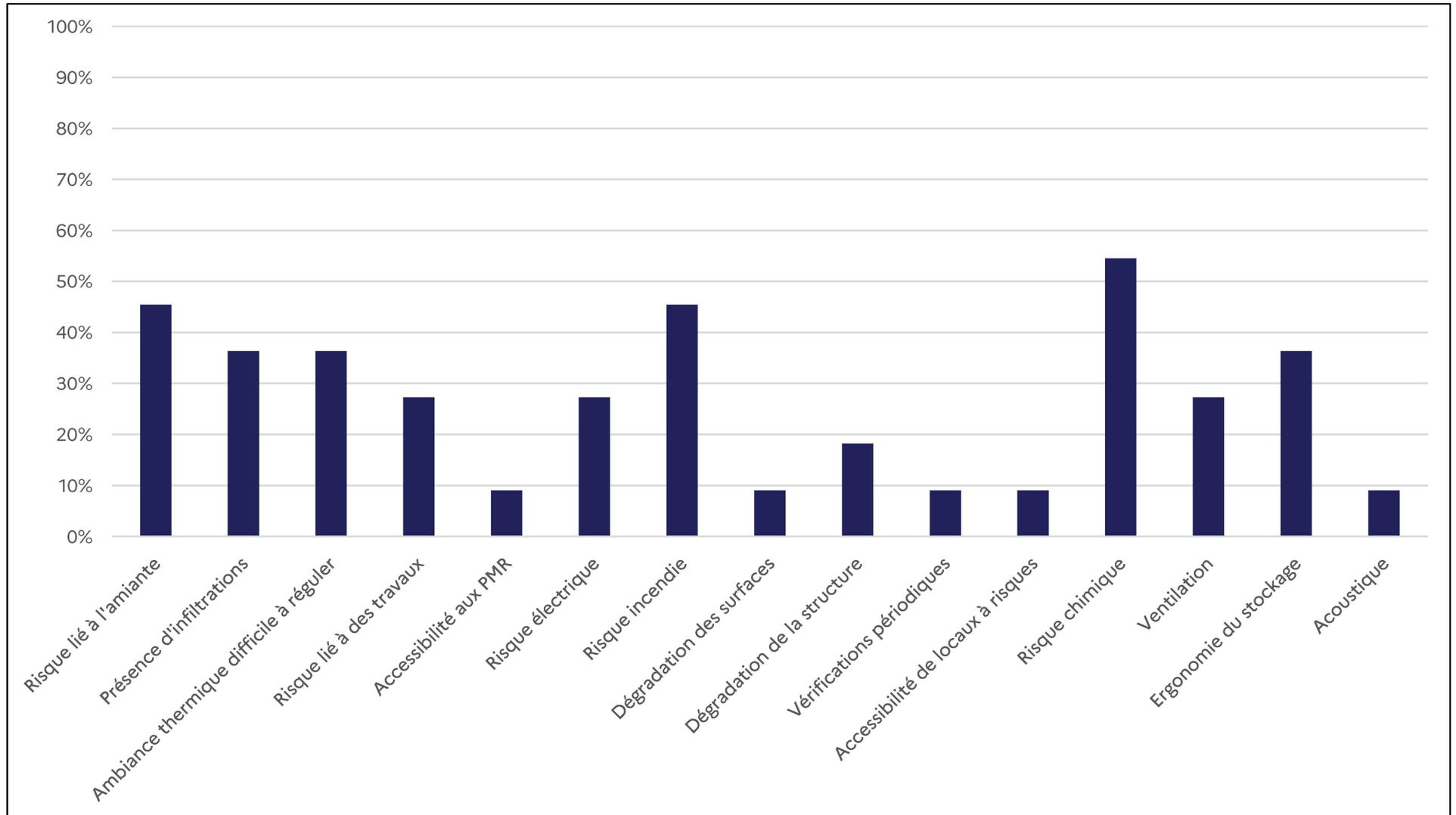
Ayant fait l'objet d'une note de synthèse de visite

- DRAJES, site de Strasbourg
- École élémentaire, Fortschwihr
- École élémentaire Éléonore, Strasbourg
- Écoles élémentaire et maternelle Schwilgué, Strasbourg
- École élémentaire, Sundhoffen
- Collège Leclerc, Schiltigheim
- Lycée Jean Rostand, Strasbourg

Indicateurs observés

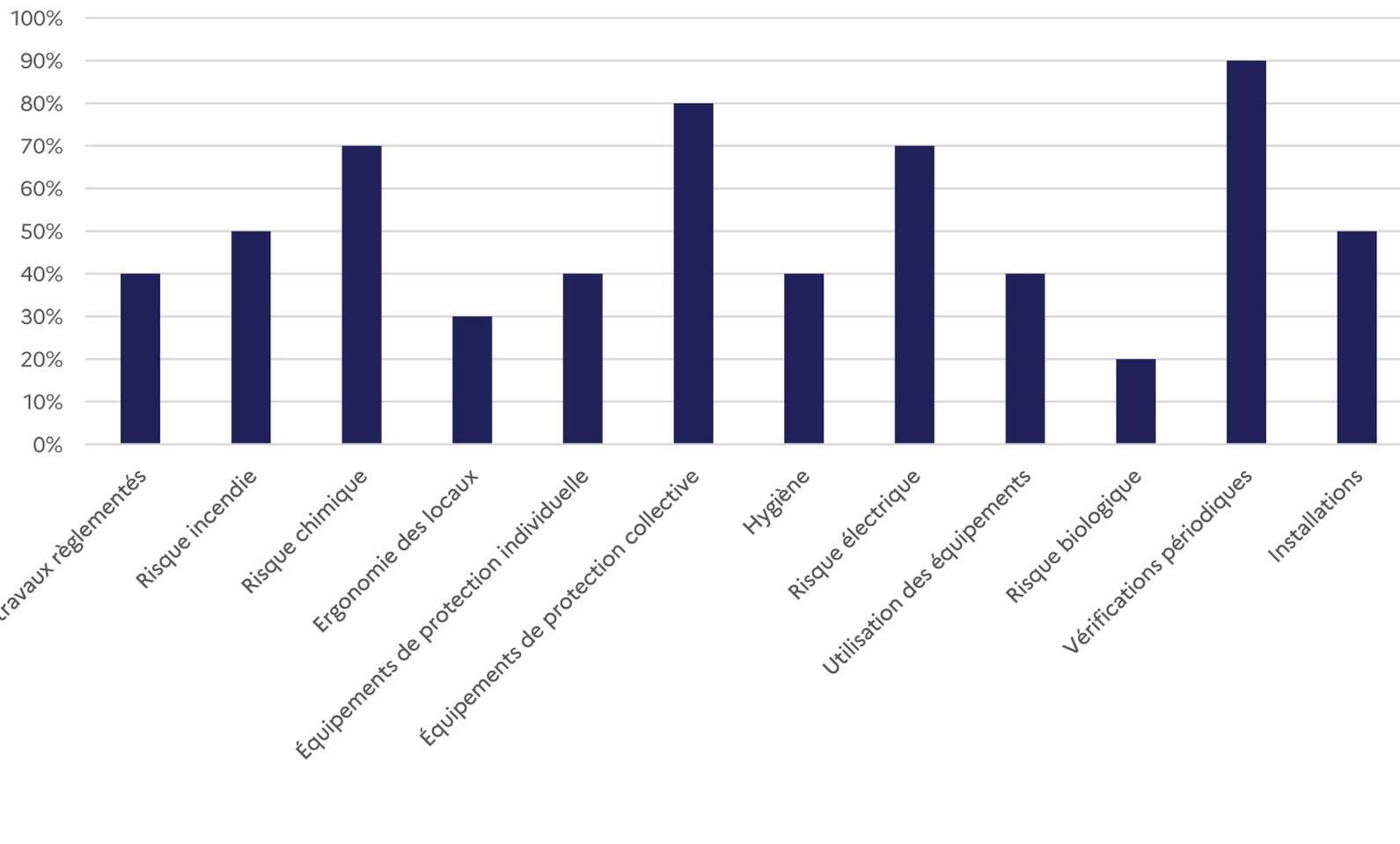


Éléments constatés



Éléments constatés

Visites thématiques dans les ateliers



Constats

Document unique d'évaluation des risques au sein des EPLE visités

- Le taux de mise à jour reste faible et en baisse en comparaison avec les constats de l'année précédente.
- Les personnes en charge du suivi du programme d'actions de prévention ne sont généralement pas identifiées et l'estimation du coût n'est pas précisée.
- Les chefs des établissements visités estiment majoritairement être insuffisamment outillés pour intégrer les risques psychosociaux dans le DUER. Lors des entretiens, ils indiquent cependant prendre en compte les situations relevant de cette famille de risques, mais sans formaliser systématiquement ce qui est réalisé.
- L'évaluation des risques professionnels reste globalement considérée comme un élément qui n'est pas prioritaire. En l'absence d'une sensibilisation de l'ensemble du personnel aux thématiques de santé et sécurité au travail, la démarche participative et le développement de la mission d'assistant de prévention paraissent difficiles à faire évoluer.

Constats

Risque chimique

- Les conditions de maintenance et d'utilisation des équipements de protection collective sont perfectibles.
- Des inventaires n'avaient pas été actualisés pour l'année scolaire en cours. D'anciens pictogrammes, pourtant obsolètes depuis 2015, sont toujours présents et des étiquettes de produits n'étaient plus lisibles.

Risque incendie

- La formalisation de consignes spécifiques pour les personnes en situation de handicap, notamment pour l'utilisation des espaces d'attente sécurisés, figure parmi les éléments à améliorer.

Constats

Amiante

- La version mise à jour de la fiche récapitulative n'a été communiquée dans le délai d'un mois après sa constitution, comme le prévoit la réglementation, dans aucun des établissements visités.
- Des fiches récapitulatives n'intègrent pas les résultats de repérages avant travaux ou les travaux de recouvrement, voire de retrait, alors que des traces écrites ou des témoignages les documentent.
- Le suivi de l'état de conservation d'une partie des matériaux pour lesquels la périodicité n'est pas fixée par voie réglementaire n'est généralement pas organisé.

Constats

Utilisation et entretien des installations

- Dans les établissements n'ayant pas encore bénéficié de travaux d'amélioration thermique, la température des locaux a souvent été abordée. Certains ne disposaient ni de stores, ni de volets. En période froide, la présence de radiateurs d'appoint a pu être observée.
- La présence d'infiltrations récurrentes sur des toits plats a été observée dans un tiers des établissements visités. Le constat est souvent partagé avec les services de la collectivité, mais la réalisation de travaux pérennes visant à garantir l'étanchéité n'avait pas été finalisée.

Travaux

- Ils ont été à la source de plusieurs signalements ayant conduit à organiser des visites. La délimitation permettant de rendre le chantier clos et indépendant n'était pas efficace, des itinéraires d'évacuation étaient entravés, des accès restaient ouverts, des déchets étaient présents.

Constats relatifs aux plateaux techniques

Vérifications périodiques

- L'absence de communication des rapports de vérifications techniques au DDFPT a été constatée dans presque toutes les structures visitées. Il ne peut donc pas impulser pleinement la démarche de prévention au sein des plateaux techniques.

Équipements de protection collective

- Dans la moitié des structures visitées, le dispositif de ventilation générale n'était pas vérifié ou ne l'était que partiellement puisque l'état des gaines n'avait pas été examiné. Une installation avait par ailleurs été mise à l'arrêt en raison du bruit.
- Concernant les dispositifs d'aspiration et de captage à la source pour les polluants et poussières, l'adaptation des filtres comme l'entretien des circuits représentent des points à améliorer, des gaines étaient parfois pincées ou percées.

Constats relatifs aux plateaux techniques

Risque chimique

- Le stockage de produits dans des locaux sans ventilation ou dans un espace où la ventilation est inefficace a fréquemment été constaté, de même que le stockage de produits dans un local où d'autres activités sont menées.
- L'étiquetage obsolète des produits est encore utilisé.

Risque électrique

- Des tableaux électriques étaient ouverts sur des machines. Sur un plateau technique visité, la coupure d'alimentation d'un équipement de travail nécessitait d'accéder au tableau électrique, sans formation ni habilitation du personnel.
- On observe également que la signature du titre d'habilitation électrique n'est généralement pas actualisée au moment du changement de chef d'établissement, la démarche étant peu connue.

Préconisations

Document unique d'évaluation des risques

- Rappeler annuellement aux cheffes et chefs de service l'obligation de mise à jour ainsi que les évolutions réglementaires issues de la loi du 2 août 2021 : durée de conservation, rédaction du programme annuel de prévention des risques et d'amélioration des conditions de travail ou définition d'actions de prévention.
- Les inciter à mettre en place une instance dédiée à la santé et à la sécurité au travail, même lorsqu'il n'y a pas d'obligation réglementaire.
- Mettre à jour les DUER des services, en y incluant également les structures déconcentrées.
- Mettre à disposition un support permettant de réaliser dans toutes les structures de l'académie l'évaluation des risques psychosociaux et former les cheffes et chefs de service et les assistantes et assistants de prévention à sa mise en œuvre.

Amiante

- Rappeler aux services des collectivités l'obligation de communiquer dans un délai d'un mois après sa constitution ou sa mise à jour la fiche récapitulative du dossier technique amiante.

Préconisations

Risque chimique

- Actualiser le guide académique de prévention du risque chimique et le diffuser aux EPLE.

Travaux

- Rappeler aux services des collectivités, même lorsqu'ils sont en charge de la maîtrise d'ouvrage, la nécessité de faire réaliser systématiquement l'inspection commune préalable avec le chef d'établissement.
- Associer le chef d'établissement à la rédaction du plan de prévention lorsqu'il est applicable.

Formation

- Prévoir des modules de formation continue à destination des chefs d'établissement, des secrétaires généraux d'EPLE, des directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques et des directeurs d'école afin de présenter les évolutions réglementaires et techniques en matière de santé et sécurité au travail et rappeler la démarche d'évaluation des risques professionnels.